

Série de podcasts « Découvrons notre Constitution »

Saison 2,
épisode 1

Questionnaire d'écoute « La Constitution et les droits économiques et sociaux »

Consigne : Entourez la bonne réponse à chacune des questions suivantes.

1) Les droits économiques et sociaux sont majoritairement le fruit du programme « Les Jours heureux », élaboré par le Conseil national de la Résistance (CNR) pendant la Seconde Guerre mondiale.

- Vrai.
- Faux.

2) Le Préambule de la Constitution de 1946 contient la majorité des droits économiques et sociaux intégrés dans le bloc de constitutionnalité.

- Vrai.
- Faux.

3) La Constitution consacre un droit à la grève.

- Vrai.
- Faux.

4) La Constitution prend en compte le droit à l'emploi.

- Vrai.
- Faux.

5) Il existe un droit constitutionnel à un salaire minimum s'élevant à 1200 euros par mois.

- Vrai.
- Faux.

6) Question bonus : L'égalité entre les femmes et les hommes est consacrée par le Préambule de la Constitution de 1946.

- Vrai.
- Faux.